

GRAND PRIX
23 mai au 26 mai 2019

DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCOSTAGE BATEAUX TAXIS / NAVETTES

La longueur hors tout maximale des bateaux autorisés à débarquer au quai de la station d'avitaillement (cf. plan) est de 12 m.

Le prix du badge délivré par la SEPM est de 450 € T.T.C. par navire.

L'autorisation d'accostage ne dispense pas d'effectuer les démarches administratives nécessaires auprès des autorités compétentes.

Aucune demande ne pourra être traitée si le certificat d'immatriculation du navire, ainsi que l'attestation d'assurance en cours de validité ne sont pas fournis. Il est impératif de faire une demande par bateau.

Bateau :

Nom du bateau :	Pavillon :	Immatriculation :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Longueur hors tout (max. 12 m) :	Largeur :	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Coordonnées du propriétaire :

Nom :	Prénom :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse :	
<input type="text"/>	
Téléphone :	E-mail :
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Coordonnées de l'utilisateur :

Nom :	Prénom :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse :	
<input type="text"/>	
Téléphone :	E-mail :
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Coordonnées du demandeur :

Nom :

Prénom :

--	--

Adresse :

--

Téléphone :

E-mail :

--	--

Coordonnées de l'assureur :

Nom de la compagnie :

Nom de l'agent :

--	--

Adresse :

--

Numéro de contrat :

Date de fin de validité :

--	--

Documents à joindre :

Certificat d'immatriculation (JPG ou PDF, 2mo max.) :

Attestation d'assurance (JPG ou PDF, 2mo max.) :

--	--

Nota : Le badge ne sera délivré qu'à réception du règlement.

La facture sera établie comme suit :

Nom du propriétaire du navire

C/O Nom du demandeur

Adresse du demandeur

